

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHANTEIX**

Le six décembre deux mille vingt deux à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

**Présents :** Jean MOUZAT - Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - Isabelle BAUDRY - Eric LIVET - Jean-Marc SIMONEAU - Valérie BOUCHAREL - Evelyne LAVENU - Carla AFONSO DA CRUZ - Jean-Pierre VERGNE - Jean-François POUMIER

**Absents Excusés :** Catherine VIDAL - Thierry LANNES - Julien BARATAUD

**Absents :** néant

**Date de convocation :** 01 décembre 2022

Mme Isabelle BAUDRY est désignée **secrétaire de séance**.

**DELIBERATION N° 07122022**

**Devis entretien cimetière**

Monsieur le maire donne la parole à Christophe BOURDET, adjoint au Maire afin qu'il présente les devis pour l'entretien du cimetière à compter de 2023.

2 devis sont présentés :

- devis de FORET de 4 320 € TTC pour 3 passages de désherbage /an au cimetière
- devis de PROX de 2 520€ TC pour 5 passages/an

Le devis s'élève à 726€ TTC soit 605,00€ HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **DECIDE**, à l'unanimité :

- de **RETENIR** le devis de l'entreprise PROX à **2 520 € TTC**
- et d' **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'Etat et sa publication.

Le Maire,

Jean MOUZAT

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Préfecture de TULLE le .....

Publication le .....

